

Châteauguay



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2221-24

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2221-24 d'un montant de 546 000 \$ visant l'acquisition et l'installation d'îlots de tri 2 voies pour les parcs et espaces verts, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 10 ans.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 29 novembre 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 janvier 2025.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 21 janvier 2025.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**



**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET  
D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2221-24**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 21 janvier 2025, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2221-24 d'un montant de 546 000 \$ visant l'acquisition et l'installation d'îlots de tri 2 voies pour les parcs et espaces verts, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 10 ans, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 21 janvier 2025, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 21 janvier 2025.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**